



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2022-10

Nombre de représentants
au Comité Syndical :

en exercice : 29
présents : 16
pouvoirs : 7

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 13 janvier à 17h30, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction du Conservatoire, à Rodez.

Date de la convocation de la réunion : 07 janvier 2022.
Date d'envoi des rapports : 07 janvier 2022.

Présents :

Mesdames Valérie ABADIE-ROQUES, Monique ALIES, Isabelle BAILLET-SUDRE, Sylvie BOUCHAUD, Corinne COMPAN, Dominique GOMBERT, Graziella PIERINI, Emilie SAULES-LE BARS, Régine TAUSSAT

Messieurs Claude ASSIER, Eric CANTOURNET, Joseph DONORE, Yves MAZARS, Jean-Philippe SADOUL, Jean VALADIER, Nicolas WÖHREL

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Martine BACHELET à Monsieur Nicolas WÖHREL
Madame Michèle BUSSINGER à Monsieur Claude ASSIER
Madame Martine CENSI à Madame Dominique GOMBERT
Madame Francine LAFON à Madame Emilie SAULES - LE BARS
Madame Karine ORCEL à Monsieur Nicolas WÖHREL
Madame Christine PRESNE à Madame Emilie SAULES - LE BARS
Madame Gisèle RIGAL à Madame Dominique GOMBERT

Excusés :

Madame Geneviève CAMBON
Monsieur Arnaud COMBET
Madame Gulistan DINCEL
Madame Florence PHILIPPE
Madame Nathalie PUEL
Madame Sylvie TAQUET-LACAN

Présidente de séance : Madame Dominique GOMBERT.

Adaptation des conditions
tarifaires –
Année 2021/2022

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 07 janvier 2022,
Considérant le rapport adressé le 07 janvier 2022,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée, autorisant la prorogation de l'état d'urgence et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, notamment son article 6,

Considérant la délibération n°2021-05 portant sur l'adoption par le Comité Syndical des conditions de tarifications applicables pour l'année 2021-2022,



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

5 Place Sainte-Catherine – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



Considérant l'application de régimes dérogatoires et notamment la proratisation des droits d'inscription en cours d'année accordée dans le cas d'inscription, après les vacances d'hiver, Considérant le calendrier scolaire de l'année 2021-2022 applicable au département de l'Aveyron, fixant les vacances d'hiver tardivement du 18 février 2022 au 06 mars 2022.

Déposé en Préfecture le

24 JAN. 2022

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve :

- l'application de la proratisation des frais pour toute nouvelle inscription, pour l'année 2021-2022, à titre exceptionnel, dès le mois de janvier 2022.

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that crosses itself, with a vertical line extending upwards from the top of the loop.

Dominique GOMBERT

Sens des votes :

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Adaptation des conditions tarifaires Année scolaire 2021/2022

.....
Date de décision: 13/01/2022

Date de réception de l'accusé 24/01/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20220113_10

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20220113-20220113_10-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Delib_22_10.pdf (99_DE-012-251200986-20220113-20220113_10-DE-1-1_1.pdf)